#### **SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2019**

Le huit novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente le conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr. Jean-Marie CORMIER, Maire.

Etaient présents: Mrs. CORMIER, VERHALLE, MICHEL, LEFRANÇOIS, HUREL, LEBLANC,

Mmes LE TURQUE, LAJOIE.

Absents excusés: Mr. TROGU et Mmes LEBLOND et LEGRAND.

Secrétaire de séance : Mme LAJOIE.

### DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU DU PERCHER

### **Délibération n° 2019.08.11.01**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné:

- <u>Délégué titulaire</u>: Mr. Dominique TROGU,

- <u>Délégué suppléant</u> : Mr. Jean-Marie CORMIER.

# <u>ADOPTION DU RPOS EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2018 DU SYNDICAT</u> D'EAU DU PERCHER

## **Délibération n° 2019.08.11.02**

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable concernant le SAEP du Percher.

# MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).

#### **Délibération n° 2019.08.11.03**

Le conseil municipal décide d'attribuer une IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) aux deux agents communaux, soit :

Mme Levallois : 46 € mensuel pour un temps de travail de 12/35 ème,

Mme Goret : 62 € mensuel pour un temps de travail de 16/35 ème.

Le conseil municipal décide d'attribuer un CIA (complément indemnitaire annuel) aux deux agents communaux, soit :

Mme Levallois : 378 €. Mme Goret : 653 €.

#### REMUNERATION HEURES COMPLEMENTAIRES DE L'AGENT TECHNIQUE

#### **Délibération n° 2019.08.11.04**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de rémunérer les heures complémentaires effectuées par l'agent technique, Madame Nathalie Levallois, soit un total de 15 heures pour 2019.

## **DEVIS CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE**

Monsieur le Maire présente le devis du SDIS concernant le contrôle technique des poteaux d'incendie soit 10 poteaux à 50 € l'unité. Le conseil municipal valide le devis soit 500 €.

## **COPIL**

Rendez-vous à prendre avec Mr. Sbile de la Cdc des Pays de L'Aigle dans le cadre du PLUI pour la conservation ou non des haies concernant certaines parcelles de la commune.

#### **DIVERS**

Un nid de frelons asiatiques a été signalé au lieu-dit La Gaubergerie. Suite aux fissures de la maison de Mr. Bataille à La Gaubergerie, un dossier de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé en Préfecture.